kevrat yec'hed lec'hel

Contrat Local de Santé

Les résultats 2016-2019 de Quimperlé Communauté

Qu'est-ce qu'un Contrat Local de Santé (CLS) ?

Il s'agit d'un contrat signé entre l'Agence Régionale de Santé (ARS) et une collectivité territoriale dont l'objectif global est la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. Un programme d'actions adaptées aux problématiques des territoires est alors mis en place. Le CLS de Quimperlé Communauté (QC) s'est basé sur la réalisation d'un diagnostic territorial participatif en 2015 qui a permis l'identification des enjeux sanitaires et sociaux du Pays de Quimperlé.

Quels ont été les axes d'intervention du Contrat Local de Santé 2016-2019 du Pays de Quimperlé ?

La réalisation du diagnostic territorial a permis de définir des orientations adaptées aux problématiques de santé locales. Le Contrat Local de Santé 2016-2019 se caractérisait par 4 axes stratégiques :

- **Axe 1 -** Améliorer l'accès aux soins de la population,
- **Axe 2 -** Renforcer la prévention et la promotion de la santé,
- **Axe 3** - S'adapter et accompagner le vieillissement sur le territoire,
- **Axe 4** - Favoriser la coordination et la communication.

Sur les 42 fiches actions , 20 ont été réalisées et 7 sont engagées.

Stade d'avancement par axe stratégique du CLS / 2016-2019

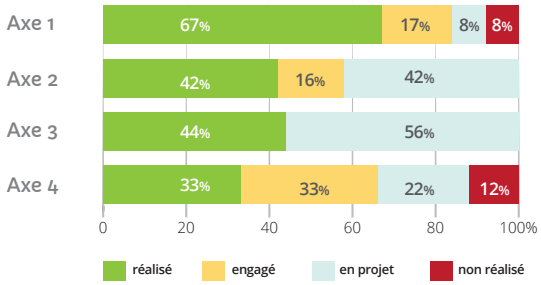

Pourquoi l'évaluer ?

L'évaluation d'un Contrat Local de Santé est déterminante puisqu'elle questionne l'intérêt de la démarche. L'évaluation du présent Contrat Local de Santé a débuté dès janvier 2017 et s'est terminée en juin 2019, ce qui a permis d'ajuster les actions à leur réelle efficacité sans attendre la fin du contrat.
Sa réalisation sur la durée a également permis d'identifier d'une part, l'évolution de l'importance donnée aux questions de santé sur le territoire et d'autre part, les actions qui peuvent-être potentiellement transférables sur d'autres secteurs. Aussi, l'évaluation finale a conduit à l'identification des impacts du Contrat Local de Santé à court terme et a permis de repérer si les objectifs initiaux avaient été atteints, ce qui a déterminé la pertinence ou non d'une reconduite sur le territoire.

Comment avons-nous procédé ?

Le Contrat Local de Santé 2016-2019 est une première version sur le territoire. En ce sens, il était question d'évaluer simultanément le processus (moyens, gouvernance, coordination...) et les actions (efficacité, utilité sociale...) :

- **L'évaluation du processus** a permis de rendre compte de l'efficacité du fonctionnement de la démarche CLS : les moyens humains-financiers-techniques alloués ; la gouvernance ; l'implication des acteurs du territoire et les collaborations ; la mise en place et le suivi des actions.
- **L'évaluation des actions** a permis l'identification du degré de cohérence des initiatives impulsées par le CLS en lien avec les problématiques locales de santé, de leur intérêt pour les publics cibles, des changements induits par les actions ainsi que de leurs impacts sur le territoire.

Pour ce faire, Quimperlé Communauté a mobilisé de nombreux outils de recueil de données à destination des divers publics cibles du CLS : professionnels du territoire, usagers et institutions.

La mutualisation des deux approches a ensuite conduit à l'évaluation finale globale dont les résultats sont présentés dans l'actuel document.

Par la réalisation de l'évaluation finale du Contrat Local de Santé 2016-2019, Quimperlé Communauté et l'Agence Régionale de Santé ont souhaité impulser une réflexion sur un potentiel renouvellement de la démarche. Ceci, en questionnant l'efficacité de la stratégie menée et en valorisant les impacts sur le territoire.
Les schémas suivants correspondent à une synthèse des résultats.

Le portage du CLS par Quimperlé Communauté a-t-il été cohérent ?

Les données recueillies auprès des acteurs locaux et institutionnels attestent d'une gouvernance cohérente au regard des particularités territoriales et notamment de l'organisation sanitaire du territoire.

Le CLS s'est-il intégré parmi les acteurs du territoire ?

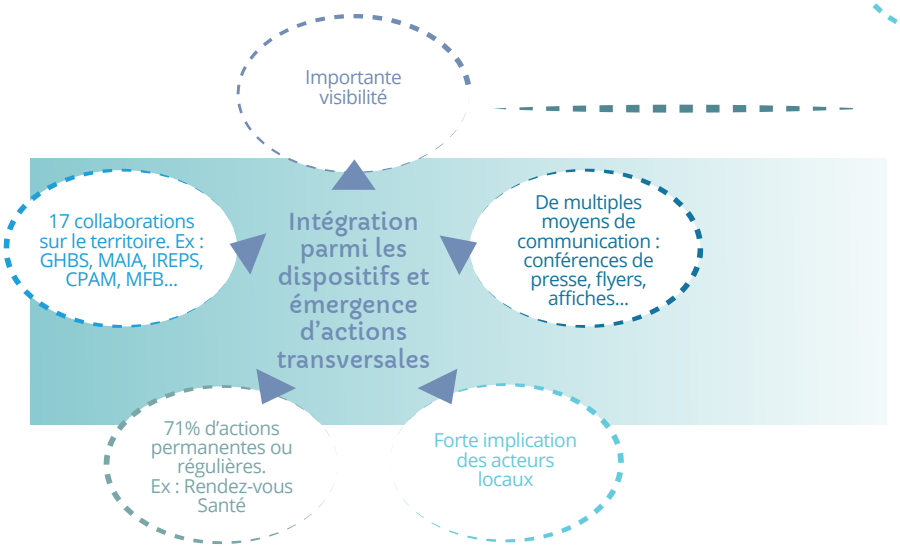

L'expérience a permis de valoriser une dynamique partenariale déjà bien présente sur le territoire dans lequel le CLS a été intégré. 86% des actions ont été réalisées grâce à l'implication des acteurs locaux. Ex : fonds de concours « maison médicale et consultations avancées », actions de sensibilisation au cancer du sein et à la vaccination, actions collectives «bien-vieillir » ...

Le Contrat Local de Santé a-t-il été le fruit d'un travail collectif ?

Les résultats de l'évaluation ont valorisé une démarche participative. L'outil CLS a été élaboré et mis en œuvre de manière collective.

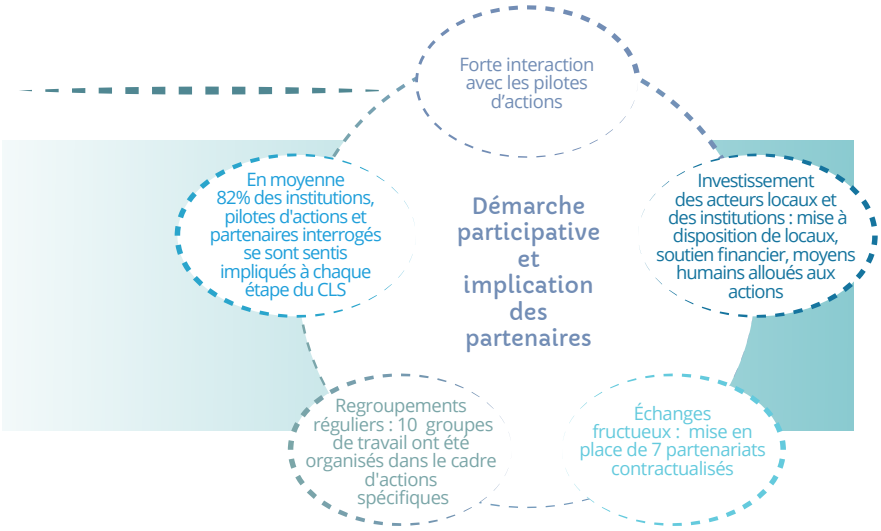

La démarche participative : satisfaction globale des acteurs interrogés

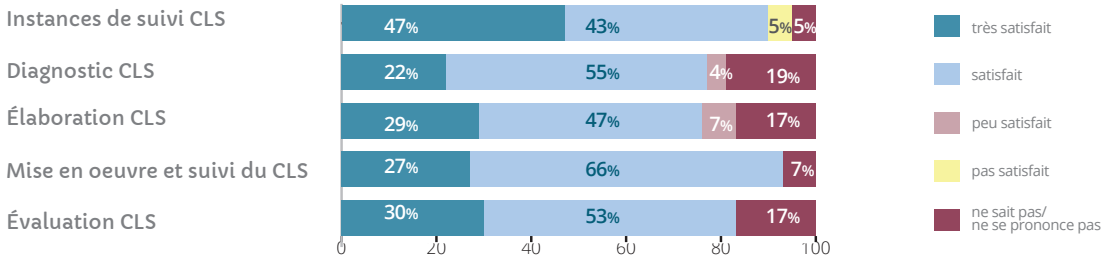

Les actions étaient-elles cohérentes vis-à-vis des particularités du Pays de Quimperlé ?

Les informations recueillies auprès des acteurs locaux et des participants attestent d'une cohérence entre les actions du CLS et les spécificités territoriales.

Cohérence des actions par rapport au territoire

Diversité des actions réalisées
- Promotion de la santé,
- Mise en réseau d'acteurs,
- Actions théoriques/pratiques,
- Actions permanentes/ individuelles...

Atteinte des publics cibles
avec des actions à destination des professionnels du social et de la santé, des élus et du grand public.

Effets directs

Les participants ont été satisfaits par les actions.
Ex: en 2018, nous avons recensé **93%** de taux de satisfaction des participants aux Rendez-vous Santé...

Certaines offres sont **directement utilisables**.
Ex : fonds de concours «maison médicale et consultations avancées».

Des usagers ont exprimé le souhait de **modifier leurs comportements de santé** dans le cadre de 7 actions de prévention et promotion de la santé.

Quels sont les impacts du CLS sur les acteurs du territoire ?

Au regard de l'évaluation finale, le Contrat Local de Santé 2016-2019 a eu des impacts favorables sur la pratique et le maillage des acteurs locaux.

Impacts favorables sur les acteurs locaux

Impacts sur leur pratique : en moyenne 81% des acteurs interrogés expriment une plus-value du CLS pour leur pratique.
71% des actions réalisées ont permis l'amélioration des compétences professionnelles en matière de promotion de la santé grâce à des formations et des temps d'échanges d'informations et de pratiques.

Maillage des acteurs

7 actions ont contribué à favoriser l'interconnaissance.
Ex: la rencontre annuelle entre professionnels de santé.

Décloisonnement : 80% des partenaires estiment que le CLS a favorisé le décloisonnement des champs d'intervention.

14 actions ont été transversales.
Ex: forum santé-précarité à destination des professionnels du territoire.

Quels sont les impacts du CLS pour le territoire ?

De par ses collaborations, le Contrat Local de Santé a pu contribuer à répondre aux problématiques locales de santé.

Dynamisme local en matière de santé

Forte mobilisation des professionnels avec diverses expertises sur les problématiques santé.

Évolution favorable de l'importance donnée aux questions de santé sur le territoire.

Réponses aux problé-matiques de santé locales

Afin d'atteindre le plus grand nombre, les actions ont été aménagées en fonction des différentes personnes ciblées : horaires, proximité géographique, communication...

Les actions ont permis la diffusion d'informations de promotion de la santé en lien avec les spécificités locales.

Le caractère régulier de certaines actions a contribué à augmenter l'efficacité du Contrat Local de Santé sur le territoire.

Les résultats de l'évaluation nous incitent à poursuivre les efforts en tenant compte de l'expérience du premier Contrat Local de Santé et de ses préconisations à terme, présentées ci-dessous :

1. La gouvernance et le portage du CLS

- Maintenir le périmètre géographique à l'échelle du Pays de Quimperlé dans le cadre d'un second CLS favorisera la poursuite de la dynamique de santé impulsée par les acteurs locaux.
- Lancer une réflexion sur la composition d'un groupe projet plus restreint dans le cadre d'un prochain CLS de façon à bien faire la distinction entre le Comité de pilotage et le groupe projet.

2. L'adhésion des acteurs et les impacts sur les acteurs

- Améliorer le lien entre le CLS et les partenaires non porteurs de fiches-actions ainsi qu'avec les référents techniques d'actions non réalisées. Pour ce faire, une lettre d'information sur le déroulement du CLS pourra être diffusée régulièrement et une réunion pourra également être organisée de manière annuelle afin de renforcer le lien avec les partenaires.
- Solliciter tous les services de Quimperlé Communauté en lien avec le CLS dès la phase d'élaboration afin qu'elle soit la plus complète possible et ainsi favoriser la transversalité des actions.
- Poursuivre le travail avec les acteurs pour renforcer les partenariats et les démarches d'interconnaissance sur le territoire (par le biais de réunions, d'actions communes, de soutien...etc.). La pérennisation des collaborations permettra une meilleure appréhension du second Contrat Local de Santé.

3. Participation citoyenne

- Recueillir les avis et l'intérêt de la population pour le CLS pendant la phase de promotion du dispositif.
- Créer des outils de consultation citoyenne : organiser des points presse, élaborer des questionnaires en ligne, mettre en place un budget citoyen pour favoriser leur implication.

4. Impacts sur le territoire

- Insister sur la cohérence et la compréhension des actions par les acteurs dans le cadre d'un second Contrat Local de Santé.
- Identifier les freins liés à la mise en œuvre de ces actions et réfléchir à des modifications, avec les pilotes d'actions, pour les poursuivre.

5. Évaluation

Utiliser l'outil de catégorisation des résultats dès la phase d'élaboration du second CLS afin de repérer les objectifs, les déterminants de santé que l'on souhaite impacter, les résultats souhaités et ainsi définir un programme d'actions cohérent.

Remerciements

La mise en œuvre du Contrat Local de Santé 2016-2019 a été possible grâce à la mobilisation de nombreux partenaires. De ce fait, Quimperlé Communauté tient à remercier :

L'Agence Régionale de Santé Bretagne et particulièrement les Délégations Départementales du Finistère et du Morbihan pour leur soutien sur toute la durée de mise en œuvre de cette première édition du Contrat Local de Santé de Quimperlé Communauté mais aussi lors de la phase d'évaluation.

Les membres du Comité de pilotage pour leur engagement et leur implication à toutes les étapes du Contrat Local de Santé.

Les référents techniques sans qui les actions n'auraient pu aboutir.

Les acteurs du territoire et les partenaires institutionnels pour leur solide collaboration.

Les membres du groupe de travail évaluation (IREPS, CPAM, ARS, CH de Quimperlé – GHBS, CLIC, et MAIA-PTA) qui ont permis l'élaboration et le suivi de l'évaluation du Contrat Local de Santé.